

# COMMUNIQUE DE PRESSE

## Les ARS ont un an

### Un rapport anniversaire revient sur la mise en œuvre des Agences, leurs missions et leurs acteurs

Tout a commencé le 21 juillet 2009 avec la promulgation de la loi dite Hôpital, Patients, Santé et Territoires (HPST). La loi lançait la grande réforme nationale de la santé visant à décloisonner les pratiques et les secteurs de santé, pour replacer l'usager au cœur de sa prise en charge, tout au long de sa vie et des aléas qui y sont liés. Les Agences Régionales de Santé concrétisent alors **une nouvelle dynamique de pilotage du système de santé**.

La création des Agences Régionales de Santé, au 1<sup>er</sup> avril 2010, après 6 mois de préfiguration, en est la mesure phare. Les ARS réunissaient 8 structures (dont les DDASS, DRASS, URCAM, ARH, etc.) en une seule, pour être l'unique interlocuteur régional des champs sanitaire et médico-social. Depuis avril 2010, les Agences ont installé leurs instances de démocratie sanitaire et organisé leur fonctionnement interne et externe, tout en assurant la continuité de leurs missions de santé.

#### En Poitou-Charentes, cette année s'est traduite par les mises en place en :

- Juin 2010 : **Conseil de surveillance** de l'ARS présidé par le Préfet de Région M. Bernard TOMASINI ;
- Juillet 2010 : **Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie** (CRSA), avec une Commission permanente et 4 Commissions spécialisées : « Prévention », « Prise en charge et accompagnements médico-sociaux », « Organisation des soins », « Droits des usagers » ;
- Juillet 2010 : **2 Commissions de coordination des politiques publiques de santé** : « Prévention santé scolaire, santé au travail, protection maternelle et infantile », « Prise en charge et accompagnements médico-sociaux » ;
- Été 2010 : les **campagnes budgétaires des établissements sanitaires et médico-sociaux** ;
- Novembre 2010 : **5 Conférences de territoire** : Deux-Sèvres, Vienne, Charente, nord de la Charente-Maritime, et sud et est de la Charente-Maritime ;
- Décembre 2010 : avec la Préfecture de Région le **Plan régional Santé Environnement 2**
- Février 2011 : signature avec l'Etat du **Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens** (CPOM), qui impulse le programme de l'Agence en Poitou-Charentes ;
- En cours : le **Projet Régional de Santé (PRS)**, véritable politique stratégique déclinée en actions opérationnelles de la santé en région, dont la publication est prévue fin 2011.

À l'occasion de cet anniversaire, un rapport **LES ARS, UN AN APRÈS** est édité pour témoigner des responsabilités conférées aux Agences. Il est accessible en ligne sur le site de l'ARS : [www.ars.poitou-charentes.sante.fr/Le-rapport-anniversaire-des-AR.109875.0.html](http://www.ars.poitou-charentes.sante.fr/Le-rapport-anniversaire-des-AR.109875.0.html).

« Les ARS, un an après » rend compte des actions des Agences, au plus près des réalités du terrain, pour une politique de santé qui s'adapte aux besoins de la population, en prenant en compte ses caractéristiques sanitaires, démographiques, socio-économiques, et en anticipant ses évolutions.